

# Cabinet SAEC Lalande & Associés

6 Avenue de l'Europe  
33 170 GRADIGNAN



Commissariat aux Comptes

## ASSOCIATION TRAVAIL ENVIRONNEMENT LOCAL

12 Impasse des Noyers  
17150 CONSAC

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

**ASSOCIATION TRAVAIL ENVIRONNEMENT LOCAL**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION TRAVAIL ENVIRONNEMENT LOCAL,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'ASSOCIATION TRAVAIL ENVIRONNEMENT LOCAL** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montendre,  
le 07 avril 2024

Signé électroniquement le 07/04/2024 par  
Romain Rouet



**Pour la SAS SAEC LALANDE & Associés,**  
**Romain ROUET,**  
Commissaire aux Comptes  
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes  
Rattaché à la CRCC Ouest Atlantique

## Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
<b>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs simi</b>				785
Immobilisations corporelles				
<b>Installations techniques, matériels et outillages indust</b>	124 245	92 779	31 466	20 233
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	159 679	100 014	59 665	24 499
Immobilisations financières				
<b>Participations</b>	500		500	500
<b>Autres titres immobilisés</b>	2 020		2 020	2 000
<b>Autres immobilisations financières</b>	600		600	600
<b>Total I</b>	<b>287 044</b>	<b>192 793</b>	<b>94 250</b>	<b>48 618</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
<b>Matières premières et autres approvisionnements</b>	6 421		6 421	5 738
Créances				
<b>Créances usagers et comptes rattachés</b>	41 558		41 558	34 534
<b>Autres créances</b>	4 878		4 878	1 738
Autres postes de l'actif circulant				
<b>Disponibilités</b>	409 049		409 049	371 784
<b>Charges constatés d'avance</b>				2 063
<b>Total II</b>	<b>461 906</b>		<b>461 906</b>	<b>415 858</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>748 949</b>	<b>192 793</b>	<b>556 156</b>	<b>464 475</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

## Bilan passif

	Document indissociable au 31/12/2023 à l'attestation jointe	au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
<b>Autres fonds propres</b>	62 024	62 024
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
<b>Réserves pour projets de l'entité</b>	251 956	204 829
Report à nouveau	66 107	66 107
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>57 091</b>	<b>47 127</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>437 179</b>	<b>380 088</b>
Subventions d'investissement	52 017	30 135
<b>Total I</b>	<b>489 196</b>	<b>410 224</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	69	95
Emprunts et dettes financières diverses	200	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 473	9 794
Dettes fiscales et sociales	57 218	44 363
<b>Total IV</b>	<b>66 960</b>	<b>54 252</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>556 156</b>	<b>464 475</b>
(1) Dont à plus d'un an (a) Dont à moins d'un an (a)	66 960	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	69	
(3) Dont emprunts participatifs (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat Association

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Production vendue	347 513,15	310 035,68
Subventions d'exploitation	527 396,15	468 209,38
Reprises et Transferts de charge	14 728,56	16 603,23
Autres produits	3,42	1 363,49
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>889 641,28</b>	<b>796 211,78</b>
Variation de stock de matières premières	-682,52	-694,87
Autres achats non stockés et charges externes	86 084,83	73 152,45
Impôts et taxes	24 516,04	28 151,15
Salaires et Traitements	618 360,88	557 525,69
Charges sociales	93 303,68	71 488,95
Amortissements et provisions	36 483,11	36 611,91
Autres charges	1 101,99	1 219,54
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>859 168,01</b>	<b>767 454,82</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>30 473,27</b>	<b>28 756,96</b>
Produits financiers	5 519,47	1 558,56
<b>Résultat financier</b>	<b>5 519,47</b>	<b>1 558,56</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>35 992,74</b>	<b>30 315,52</b>
Produits exceptionnels	21 118,57	16 966,07
Charges exceptionnelles	20,00	154,46
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>21 098,57</b>	<b>16 811,61</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>57 091,31</b>	<b>47 127,13</b>
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat	576,00	663,60
<b>Total des produits</b>	<b>576,00</b>	<b>663,60</b>
Personnel bénévole	576,00	663,60
<b>Total des charges</b>	<b>576,00</b>	<b>663,60</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ATEL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 556 156 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 57 091 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.



Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/03/2024 par les dirigeants de l'association.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association ATEL (Association Travail Environnement Local) gère des chantiers d'insertion à CONSAC et ARCHIAC.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 3 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 3 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 3 à 10 ans



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

Le montant des rémunérations des 3 plus hauts dirigeants ne peut pas être communiqué, puisque cette information ne concerne qu'un seul salarié.



L'association réalise des prestations auprès de divers clients. Les produits dégagés auprès de ces partenaires (institutions, associations, collectivités locales, etc.) s'élèvent à 347 K€. Ils représentent donc 40 % des charges d'exploitation ce qui est conforme à la législation en vigueur (tolérance).

L'association a bénéficié de 43 K€ de subvention d'investissement. Les subventions d'investissement sont reprises au même rythme que les biens financés (immobilisations).

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations



	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 626		7 626	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 626</b>		<b>7 626</b>	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	110 357	27 681	13 793	124 245
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 716			5 716
- Matériel de transport	100 473	54 415	5 811	149 076
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 386		499	4 887
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>221 931</b>	<b>82 096</b>	<b>20 103</b>	<b>283 924</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	500			500
- Autres titres immobilisés	2 000	20		2 020
- Prêts et autres immobilisations financières	600			600
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 100</b>	<b>20</b>		<b>3 120</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>232 657</b>	<b>82 116</b>	<b>27 729</b>	<b>287 044</b>

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 841	785	7 626	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 841</b>	<b>785</b>	<b>7 626</b>	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	90 124	16 449	13 793	92 779
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 042	981		4 024
- Matériel de transport	79 251	18 063	5 811	91 502
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 782	205	499	4 488
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>177 199</b>	<b>35 698</b>	<b>20 103</b>	<b>192 793</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>184 040</b>	<b>36 483</b>	<b>27 729</b>	<b>192 793</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances



Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 47 036 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	600		600
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	41 558	41 558	
Autres	4 878	4 878	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>47 036</b>	<b>46 436</b>	<b>600</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	2 961
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	1 622
<b>Total</b>	<b>4 583</b>

## Notes sur le bilan

### Fonds propres

#### Tableau de variation des fonds propres



VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	A la clôture
Fonds propres sans droit de re	62 024				62 024
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves	204 829	47 127			251 956
Report à Nouveau	66 107				66 107
Excédent ou déficit de l'exercic	47 127	-47 127	57 091		57 091
<b>Situation nette</b>	<b>380 088</b>		<b>57 091</b>		<b>437 179</b>
Fonds propres consommptibles					
Subventions d'investissement	30 135		21 881		52 017
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
<b>TOTAL</b>	<b>410 224</b>		<b>78 973</b>		<b>489 196</b>

### Dettes

## Notes sur le bilan

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 66 960 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :



	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	69	69		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	200	200		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 473	9 473		
Dettes fiscales et sociales	57 218	57 218		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>66 960</b>	<b>66 960</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

### Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	5 859
BANQUES INTERETS COURUS	69
CONGES A PAYER	6 185
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	2 130
ETAT AUTRES CH. A PAYER	4 785
<b>Total</b>	<b>19 028</b>

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Subventions d'exploitation

Le montant des subventions se résume ainsi :

Conseil Départemental 46 K€

CDCHS 23 K€

Contarts aidés 446K€

Autres 12 K€ dont communes 12 K€



## Autres informations

### Engagements financiers

### Engagements donnés



	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	

Au regard du turn over au sein de l'association et de l'effectif, le montant des indemnités de départ à la retraite n'est pas communiqué (non significatif).

### Contributions volontaires

Les heures effectuées par les bénévoles et les autres contributions ont été valorisées sur la base du SMIC.